

Ouvrage « Peut-on encore gagner une Guerre ? » (Stéphane Chalmin, dir.)

Contribution

Le Font moral de la guerre

Considérations éthiques sur recours à la force dans les conflits au service des droits de l'homme et du maintien de la paix

Introduction

L'intervention en Libye déclenchée le 19 mars 2011 pour protéger les habitants de Benghazi victimes des bombardements des forces restées fidèles au régime de Mouammar Kadhafi, comme moult autres conflits engagés depuis la fin de la guerre froide au nom d'impératifs humanitaires (Somalie, Rwanda, Kosovo, Libéria, Darfour...), suscite des interrogations sur le bien-fondé, les chances de succès et les risques de l'opération. Plus fondamentalement, elle induit les mêmes questionnements philosophique, politique, juridique et militaire quant à la justification du recours à la force armée pour faire cesser, au nom des droits de l'homme, des situations de violence qui ne portent atteinte ni à notre propre sécurité ni même directement à nos intérêts. On connaît les principales controverses associées à la notion d'ingérence humanitaire. On connaît aussi les reproches faits aux Etats, pour la plupart Occidentaux et principalement les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni qui, en raison de leur statut international et de leur supériorité militaire, se sont, depuis vingt ans, institués gendarmes du monde : de tous les maux que la guerre prétend faire cesser, elle est le pire ; en s'ingérant dans les guerres civiles, les pays tiers prennent le risque de les faire flamber ; au nom de la sécurité des personnes, ils malmènent trop souvent la stabilité régionale ; agissant sous prétexte de justice, ils n'échappent pas à la critique du deux poids deux mesures. Pourquoi intervenir aujourd'hui en Libye et fermer les yeux sur les massacres perpétrés par le clan Assad en Syrie ? Enfin, malgré leurs certitudes et de leur superbe, les actions, planifiées pour être chirurgicales et ponctuelles, les exposent plus souvent qu'à leur tour aux pièges de l'escalade et de l'enlèvement militaire.

Au regard de ces disputes argumentatives, l'intervention en Libye fait d'ores et déjà cas d'école. Certes, pratiquement tous les conflits post guerre froide, comportent une dimension humanitaire, à commencer par les mesures d'assistance aux populations Kurdes dans la foulée de la guerre du Golfe de 1991. Mais la logique humanitaire, primordiale dans le déclenchement de l'intervention au Kosovo en 1999 ou accessoire dans la gestion des engagements en Irak ou en Afghanistan après 2003, se trouvait être toujours entremêlée, de façon plus ou moins avouée, à d'autres raisons très puissantes et beaucoup plus « classiques » en matière d'usage international de la force : la stabilisation d'un théâtre, la sécurité des routes maritimes, l'accès aux matières premières, la lutte contre la prolifération, la légitime défense. A l'exception de la malheureuse opération *Restore Hope* en Somalie (1992) qui alimenta les premières réflexions critiques sur un droit d'ingérence balbutiant, jamais comme en Libye, la justification éthique, la motivation politique et la légitimation juridique d'une expédition militaire n'avaient été à ce point chevillées aux principes humanitaires. Et personne, aujourd'hui, alors que l'issue politique et militaire de

l'intervention reste incertaine, ne peut prédire quelle sera la prospérité ? de ce précédent.

L'opération *Aube de l'Odyssee* menée, à l'instigation de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis en Libye a été décidée dans des circonstances remarquables. En effet, sous le coup de l'urgence, le conseil de sécurité des Nations-Unies en adoptant la résolution 1973 (17 mars 2011) a autorisé le recours aux armes pour protéger des populations civiles libyennes. Pour la première fois, une intervention militaire se voyait fondée en droit sur « la responsabilité de protéger les populations », ce qui revenait à consacrer pleinement le principe d'ingérence. A la différence de situations précédentes¹, dans le cas de la Libye les raisons de fond et les conditions de forme sont pour une fois parfaitement conciliées. La résolution 1973 qui justifie le recours à la force au nom des droits humains satisfait ainsi en droit à la fois aux principes de légitimité et de légalité de l'action militaire.

Le paradoxe est que ce qui ressemble à un précédent se révèle aussi rapidement comme un produit de circonstances peut-être sans lendemain. Le caractère extrêmement friable du soutien international à l'opération *Aube de l'Odyssee* est apparu en effet très vite après l'adoption de la Résolution 1973. Les réserves exprimées dès le premier jour par de nombreux pays est évidemment d'abord un problème qui complique l'intervention. Mais au-delà, si l'on tient pour nécessaire la réalisation d'un ordre mondial plus équilibré qu'aujourd'hui, ces réticences mettent en évidence les blocages du système international. La position des BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine), lors du vote de la résolution 1973, a montré le peu d'appétence des puissances émergentes pour assurer l'intégralité des responsabilités auxquelles elles prétendent. Le passage de relais entre grands pays pour le règlement des crises et la réduction des violences internationales n'est toujours pas à l'ordre du jour. Ensuite, il n'a échappé à personne que les Etats-Unis ont cette fois traîné les pieds avant d'accepter de reprendre le rôle du *reluctant sheriff* à côté des Européens. Si l'opération en Libye n'est pas un succès, il est probable que les Américains ne se laisseront plus prendre avant longtemps, d'autant que leurs préoccupations stratégiques sont désormais tournées vers l'Orient et l'Asie. Le conflit libyen éclaire aussi crûment les difficultés existentielles de l'OTAN. Enlisée en Afghanistan et tiraillée face à la Libye, l'Alliance atlantique peine aujourd'hui de plus en plus à justifier collectivement sa mission. Enfin, l'absence de cohésion des Européens face aux défis de sécurité, même quand ils se trouvent à leur porte, est un sujet de consternation. Paradoxalement alors que l'opération en Libye, plus que l'Irak ou l'Afghanistan, rentre concrètement dans le cadre des missions de Petersberg qui servent de références à la doctrine militaire de l'Union européenne, ses Etats-membres ont été incapables d'en traiter collectivement en affichant un front diplomatique et militaire commun. L'attitude de l'Allemagne qui n'est pas isolée dans l'Union ni à l'OTAN où la Turquie lui fait notamment écho, est venu souligner, une fois encore, la division qui règne parmi les Européens en matière d'emploi de la force armée. Le traitement du dossier libyen à Bruxelles démontre l'immaturité de la politique européenne de sécurité et de défense : indigence du débat politique et de toute façon inadaptation des cadres de planification et d'intervention.

¹ Ainsi, les opérations en Somalie (1992) ou au Rwanda (1994) étaient mal établies par les résolutions successives de l'ONU. Quant à l'intervention au Kosovo, elle n'a jamais été explicitement décidée par le Conseil de sécurité

L'opération *Aube de l'Odyssee* risque ainsi de finir en cas d'école où l'on voit le droit international triompher sur de nouvelles bases et les moyens pour l'appliquer finalement se tarir dans la seule partie du globe où les principes d'intervention humanitaire ont jamais été appliqués : en Europe, en Méditerranée et en Afrique.

On peut tempérer le pessimisme de cette réflexion en constatant qu'il y a d'autres moyens d'action sur la scène internationale pour ramener un régime ou des belligérants à la raison. On peut dissuader avec des sanctions, imposer un embargo... S'opposer à des exactions ou des excès n'implique pas nécessairement le recours à la force. On peut contraindre autrement, veiller préventivement à instaurer des disciplines. Mais quand il n'y a pas d'autre solution que les armes pour faire cesser des atrocités et des violences inacceptables, nous nous retrouvons devant un terrible défi moral et politique. Face aux massacres, comme celui de Racak (Kosovo 1999), au bombardement de populations sans défense comme à Benghazi (Libye 2011) la force se trouve-t-elle alors spontanément justifiée par les préconisations d'un droit d'ingérence humanitaire aussi célébré que contesté ? Qu'on le veuille ou non, la question de savoir s'il faut intervenir militairement ou laisser faire quand nos intérêts de sécurité ne sont pas en jeu rend nécessairement plus centrale la problématique de la justification morale de l'action. Alors que la nécessité et la légitime défense font l'une et l'autre défaut² dans les opérations humanitaires, sur quels critères éthiques et politiques faut-il alors faire reposer la responsabilité de recourir ou non à la force et juger les actes qui en découlent ? C'est ce point que nous voulons éclairer de quelques réflexions, en ayant conscience qu'elles sont encore, à ce stade, des rudiments et qu'elles se situent, sans doute trop, dans un corpus théorique et un cadre de références eurocentrés.

Cette longue entrée en matière est venue situer le propos qui va suivre dans son contexte d'actualité. Le débat est certes théorique mais il n'est pas distant de la réalité. Les engagements militaires décidés au nom du droit et de la paix sont confrontés à de nombreux préalables : légalité de l'action, légitimité du motif, définition des fins, efficacité des moyens, risque pour la stabilité régionale voire internationale. Parmi eux, et contrairement à beaucoup d'idées reçues, les conflits humanitaires qui apparaissent à première vue bénins ajoutent à cela des défis redoutables. Au triple plan moral, politique et militaire, ils sont en permanence menacés de péricliter car ils sont a priori privés de la perspective d'une victoire possible. Au plan politique et moral, on ne peut triompher du mal mis en avant comme cause centrale du conflit sans nécessairement se compromettre avec lui. Au plan politique et militaire, la réussite implique que les fins, non seulement ne soient pas défigurées par l'emploi de la force mais ne soient pas même contaminées par le choix des moyens, ce qui relève de la gageure. Mû par une exigence morale, le décideur politique qui s'engage dans une opération militaire au nom du respect des droits de l'homme verra ses convictions vite refroidies par l'ampleur des difficultés et des contradictions à surmonter : celles de sa conscience, des mouvements de l'opinion et des fortunes de la guerre. Ses idéaux en bandoulière, il sera nécessairement ramené à la politique et au pragmatisme...

² Ce qui ne signifie pas que la question morale disparaisse en cas de légitime défense ou d'engagements décidés au nom des principes de la sécurité collective, même si des arguments politiques, juridiques, économiques et militaires seront généralement substitués aux arguments moraux qu'ils médiatisent ou neutralisent.

I Recours à la force et Ethique de la responsabilité

Les Européens ont une réticence extrême à l'égard de la force. Cette inhibition est nourrie par un siècle de mauvaise conscience. Ils se sont aussi désaccoutumés de la violence armée pendant la guerre froide. Or, depuis vingt ans, voilà que régulièrement leur conscience leur dicte de surmonter cette répugnance pour arrêter par les armes la barbarie meurtrière sur la planète. La gestion des crises et des violences internationales, dans un contexte qui n'est plus dominé, comme au temps de l'équilibre de la terreur, par la discipline nucléaire, a même conduit à une certaine banalisation des opérations militaires. Cette situation renouvelle la réflexion politique sur la logique de l'action armée, les enjeux du droit des conflits et les arguments moraux en faveur ou à l'encontre de la guerre. Elle modifie aussi la perception éthique des responsabilités mises en jeu par l'usage de la force. Le décideur politique doit en effet s'attendre à voir sa responsabilité de plus en plus souvent mise en cause selon qu'il intervienne ou s'abstienne, en raison des effets de son action ou de sa passivité.

Traditionnellement, l'emploi des armes plaçait l'homme politique face à l'obligation de justifier ses actes et décisions devant et selon les critères moraux de sa communauté. Frédéric II est excommunié par Innocent IV (1245) pour avoir récupéré Jérusalem et les lieux saints, non par le fer, mais en pactisant avec le sultan d'Egypte. A cette responsabilité s'en est ajouté au XXe siècle une autre, notamment après la Shoah, qui rend les dirigeants « historiquement responsables de la morale de (leur) communauté », ³ en particulier des violences qu'elle provoque ou qu'elle tolère. On a vu comment les termes de ce débat se sont renouvelés et ont évolué avec l'examen par les tribunaux internationaux des crimes massifs perpétrés au Rwanda ou en Bosnie. Aujourd'hui apparaît un devoir nouveau pour les responsables politiques qui tend à les rendre comptables, au nom du patrimoine et des droits de l'humanité, de leurs comportements et des agissements de leur communauté dès lors que de façon effective ou potentiellement, ils mettent en danger d'autres collectivités voire qu'ils détériorent les conditions de survie de l'espèce. Les débats contemporains sur le nucléaire et la prolifération, pour ne prendre qu'un exemple, sont évidemment impressionnés par cette nouvelle approche.

Comme on le comprend et sans insister sur ce point davantage, la responsabilité politique, en cas de recours à la force, s'apprécie désormais à différents niveaux et selon de multiples critères qui ne sont pas entre eux nécessairement compatibles. Pour agir, le responsable politique va d'abord devoir dépêtrer l'écheveau d'obligations et d'objections qui enserrant sa décision et le tétanise. Pour surmonter les craintes qui s'attachent à l'emploi des armes et traduisent la maturité frileuse de nos démocraties contemporaines, il lui faudra inscrire sa décision dans une portée un tant soit peu historique. Il est alors confronté à la problématique du sens de son choix et des directions que prendront ses actions pour la réalisation de ce choix.

Nous n'allons pas ouvrir un long débat philosophique sur la notion de sens dans l'histoire⁴ mais simplement constater que pour un dirigeant dont l'esprit et les convictions sont pétries des valeurs occidentales, l'allègement de la douleur d'autrui peut être un critère de sens, tout comme l'inscription de son action dans

³ Weil E, « responsabilité politique » *Revue internationale de philosophie*, 1957 P 127

⁴ Salanskis JM, *Sens et philosophie du sens*, Desclée de Brouwer, 2001
Ricoeur P, *Le temps et le récit*, T I à III, Le Seuil, Paris, 1983-1985

une tradition philosophique qui envisage la continuité de la communauté humaine comme le sens minimal de l'histoire. La continuité historique est entendue ici au sens de Burckhardt.⁵ Elle est plus que la simple succession d'événements et moins qu'un développement progressif parce qu'elle ne cède pas à la croyance complaisante que le cours entier de l'histoire a eu pour fin de conduire à notre monde actuel qui serait à la fois son but et son accomplissement, même temporaire⁶. Une chose est certaine en ce début de XXI^e siècle, nous ne conjecturons plus que le monde puisse spontanément beaucoup s'améliorer, ce qui affecte la croyance en une paix tirée par le progrès. Nous rejetons les doctrines qui prétendent brutalement l'améliorer en usant de la force, en se précipitant dans la guerre. Même pour de nobles raisons, la défense du droit et des opprimés, l'extension de la démocratie et de la justice, l'emploi des armes pour un Européen est commandé par cette conception désormais restrictive de l'épopée humaine qui cherche par la diminution des finalités historiques de la civilisation à réduire en fait la part funeste de hasard qui l'accompagne. Sans le secours des religions ni le soutien des philosophies finalistes, sans progrès ni providence, l'idée de continuité de l'histoire humaine ainsi que l'expérience du mal et de la souffrance forment à présent la maigre trame à laquelle un esprit européen peut se raccrocher pour tenter de légitimer le sens de toute action dans l'histoire. L'emploi des forces armées par l'Occident se trouve d'ailleurs le plus souvent moralement et idéologiquement justifié par la volonté de faire obstacle à la violence, ce que deux prédicats résumant : l'usage de la force doit empêcher la souffrance que la violence peut causer, elle doit restaurer les liens de solidarité humaine et sociale que la violence cisaille. Le fait que nous n'envisagions plus l'histoire sous l'angle du sens ultime mais de la continuité (dont l'allègement de la souffrance fait partie) ne la prive pas pour autant de toute signification dans le rapprochement des événements présents à ceux du passé et dans l'attente placée dans les événements futurs par rapport à ceux déjà réalisés. Dans la projection courte de la vie humaine et à partir des références du présent, demeure donc un optimisme de l'action réalisée.

Le rétrécissement de notre horizon des possibles devrait donc améliorer notre sentiment de satisfaction sauf qu'à force de tirer des traites sur l'avenir, nous vivons aussi dans l'angoisse d'un futur déjà hypothéqué. Paradoxalement, le pouvoir politique voit son action de plus en plus confrontée à l'absolutisme du lointain. Les actes politiques, a fortiori les décisions relatives aux interventions militaires, sont surexposés à la critique de leurs effets supposés dans l'avenir. Paradoxalement, plus ce diktat se généralise, plus la politique s'enferme dans la gestion de l'événementiel. Il faut sauver Benghazi mais il faut bien se garder de postuler un avenir pour la Libye et le régime de Kadhafi. On entre en force au Kosovo, en laissant en suspens la question de son statut futur. Cette précaution, relève pour partie du calcul politique. Cyniquement, même dans un conflit humanitaire, il ne faut pas nécessairement abattre toutes ses cartes. Mais cette prudence signale aussi une posture morale qui répugne à considérer les conflits humanitaires comme des actes politiques, ce qu'ils sont à l'évidence. Prétendre que la guerre puisse faire plus que combattre le mal, serait la délégitimer.

⁵ Burckhardt J *Considérations sur l'histoire du monde*, Genève, Droz, 1937

⁶ Notre époque a fait son deuil des illusions que recelait la notion de progrès. Nous savons que les révolutions scientifiques, techniques, économiques mêlent indistinctement les plus beaux espoirs aux pires déconvenues. « Nous ne succombons plus à l'erreur moderne selon laquelle l'histoire serait un développement vers le progrès qui résoudrait le problème du mal et de la souffrance par leur élimination progressive ».

Löwith K, *Histoire du salut*, Gallimard, Paris, 2002, p 26

Par ailleurs, plus le relativisme historique pousse à limiter la portée des décisions dans le temps et à réduire l'impact spatio-temporel des conflits, plus les préceptes classiques de la philosophie morale et politique selon lesquels les actes sont plus importants que les omissions, les effets proches plus importants que ceux qui sont distants, les effets individuels plus importants que les effets de groupe se trouvent remis en cause. Les catégories traditionnelles de la Morale sont contestées comme inadaptées à notre monde globalisé et à l'ampleur des catastrophes que le pouvoir des hommes est désormais capable de provoquer. Cependant, dès lors que les distinctions entre omission et action, proche et lointain ne permettent plus d'offrir à la décision politique des critères éthiques simples et opératoires, l'exercice de la responsabilité devient particulièrement ardu⁷ notamment pour l'emploi de la force armée. La tentation est forte de se retirer dans l'abstention et, pour limiter les risques, de privilégier la modestie des intentions et des moyens au détriment de l'efficacité et des fins. C'est en particulier vrai pour cette entreprise toujours aventureuse qu'est la guerre. On a vu où ces prudences conduisirent en Bosnie ou au Rwanda : à la défaite morale, et où elles mènent aujourd'hui face à la Syrie : à la démission morale.

II Efficacité militaire et Morale de l'action

Personne n'était tenu autrefois responsable pour les effets ultérieurs non voulus d'un acte bien intentionné, bien réfléchi et bien exécuté, « le bras court du pouvoir humain n'exigeait pas le bras long du savoir prédictif »⁸. Si la satisfaction de l'action en politique appelle la mesure de toutes les attentes, elle requiert aussi une morale de l'action qui ne soit pas une castration perpétuelle du présent au nom de la préservation du futur ; elle requiert une morale de l'action qui déjoue le piège de la procrastination que l'impératif de prudence favorise. Il y a donc lieu de rétablir un peu du bon sens de la morale commune. L'inflation des conditions qui entoure dans les temps ordinaires la prise de risque est sans doute une garantie de bien faire éthique. L'excès de précautions devient cependant redoutable dans les situations de crise. Les préceptes que la morale commune applique à l'action sont peut-être, à notre époque, inadaptés aux décisions politiques du long cours. On ne peut cependant s'en passer comme référence pour des actions impératives commandées par l'urgence ou la survie. L'exception rétablit alors l'ordre ancien des priorités. Un peu comme la médecine de guerre qui choisit de soigner parmi les blessés grièvement touchés non pas les plus atteints mais ceux qui ont le plus de chance d'en réchapper. L'usage de la force s'inscrit dans une perspective où la mise en jeu de la vie d'autrui soumet la morale de l'action à des adaptations de certains principes généraux. Dans l'exemple précédent comparant médecine civile et médecine de guerre, même si la morale de l'action se trouve diamétralement réorientée, la préoccupation morale reste en fait bien la même et la visée identique : sauver un maximum de victimes.

⁷ Scheffler S, « Responsibility in a global age » in *Social Philosophy and Policy*, 12, 1 1995

⁸ Jonas H, *Le principe de responsabilité : une éthique pour la civilisation technologique*, Champs Flammarion, Paris, 1999, p 30

Trois principes éthiques président à l'emploi des armes : la rationalité, l'efficacité, l'économie des actes. Selon cet ordre, ces trois principes sont hiérarchisés et orientent la préparation et la conduite des opérations.

Le premier principe affirme qu'évidemment il ne saurait y avoir de contradiction entre la morale de l'action militaire et sa rationalité. De ce principe tout découle : le calcul, la ruse, le stratagème restent valides, le sacrifice est vain, les massacres, les exactions, les dommages excessifs intolérables.

Le deuxième principe est celui de l'efficacité. Ce principe installe le rendement au cœur de l'action comme un objectif autant moral que militaire. Le principe d'efficacité conditionne l'engagement de la force, quelles que soient les circonstances, de la légitime défense à l'action humanitaire. Sans capacité militaire adaptée, sans troupes aguerries et bien instruites aux difficultés de leurs missions, mieux vaut ne pas prétendre soutenir des combats que l'on va perdre. C'est une leçon récurrente dans l'histoire. Elle se pose en termes différents aujourd'hui quand le souhait de faire jouer à la force un rôle symbolique s'additionne dans certaines interventions humanitaires à l'incurie. On peut méditer les défaites morales essuyées dans certains conflits humanitaires récents : spectacle humiliant du bataillon français à Lukavica, posture déshonorante du détachement néerlandais à Srebrenica, attitude pathétique du contingent canadien au Rwanda. « La seule justification morale de la violence est la légitime défense. La seule justification de la violence de guerre est la victoire. Quiconque participe à une guerre de légitime défense humanitaire, sans vouloir obtenir la victoire, agit de manière naïve, insouciant, irresponsable »⁹. Les sociétés qui ne sont pas capables de déployer des forces préparées et tenaces devraient battre en retraite et renoncer à la rhétorique des droits de l'homme. On ne peut pas s'abriter, comme certains Etats européens, derrière sa pusillanimité ou sa lâcheté pour réclamer toujours plus de justice.

Le troisième principe est celui de l'économie. Ce principe décline les deux notions de l'utilité et de l'optimum dans l'affectation des moyens. Là encore le constat du bon sens rejoint le précepte. On signifie par là que la frugalité et la retenue sont des valeurs autant morales que militaires. Il s'agit de ne pas dilapider des capacités ou des crédits qui pourraient être mieux utilisés ailleurs. L'économie est aussi une expression de la modération qui doit prévaloir, dans l'application de la force pour limiter l'étendue des dégâts, les dommages collatéraux et le nombre des victimes. Cela vaut *a fortiori* dans les interventions humanitaires, mais la réflexion n'est pas nouvelle. Chacun connaît la formule de Louis XV à la veille de la bataille de Fontenoy : « le sang de nos ennemis est toujours le sang des hommes, la vraie victoire c'est de l'épargner ». L'inutilité des bombardements de Dresde les rend ignominieux. A quoi aura servi l'écrasement de l'infanterie irakienne impuissante et immobilisée dans les sables du désert lors de la première guerre du Golfe ? Aucun des buts de guerre ne justifiait le prix de ces 150 000 morts ! Au regard, la faiblesse des pertes de la coalition, moins de 500 morts, fait un contraste saisissant. Pourtant ce déséquilibre impressionnant n'est pas choquant en soi, ce qui est inadmissible, c'est l'inutilité des pertes chez l'ennemi.

A ce point de mon propos, je voudrais revenir un instant sur la théorie, si mal baptisée, du « zéro mort », théorie établie sur la supériorité technologique et le différentiel capacitaire de forces militaires occidentales. A l'occasion des

⁹ Sofsky W, *l'ère de l'épouvante, folie meurtrière, terreur, guerre*, Gallimard, Paris, 2002, p 187

conflits en Irak, en Afghanistan ou au Kosovo et des batailles qui y furent livrées, de belles âmes de profession se sont émues qu'on puisse faire la guerre sans en même temps éprouver son courage. Les mêmes, ayant épousé d'autres causes, ne trouvèrent cependant rien à redire dans le cas symétrique de la campagne aérienne en Libye. Il était frappant de voir l'expression de ces troubles de conscience rejoindre la vieille sottise de l'héroïsme militaire. La technologie en mettant la frappe et le combattant à distance, en assurant une quasi-invulnérabilité à ce dernier rendrait le combat immoral et en déprécierait la portée. La légende est ancienne : le Spartiate Archimados à la vue d'une arme de trait rapportée de Sicile déjà se récriait « Par Hercule ! C'en est fait du courage ». L'arme courte est l'arme du brave ; si les armes s'allongent, la vaillance diminue. Pourtant en dépit de ces chansons, toute l'histoire de la technique militaire à travers les âges peut se résumer à trois assertions : la recherche de la supériorité, la recherche du leurre et la recherche de l'intervalle entre soi et l'ennemi (arme de jet, arme à feu, arme aérobique etc...). La théorie du « zéro mort » est donc, en pratique, militairement difficilement contestable, mais elle l'est aussi au regard du code d'honneur des militaires car tout soldat sait pertinemment que la supériorité au combat n'efface ni l'abnégation ni l'audace ni la témérité. Qui oserait d'ailleurs prétendre que les pilotes qui se sont éjectés de leur avion en perdition au-dessus du Kosovo avaient moins le courage qu'un conducteur de char serbe ou un résistant de l'UCK ? Au reste, vestige de sacrifices que la communauté nationale ne saurait exiger de ses enfants quand sa survie n'est pas en cause, le risque dans les conflits humanitaires suffit au désintéressement.

La théorie du zéro mort justifiée militairement est-elle pour autant moralement acceptable ? Elle l'est incontestablement au regard des trois critères éthiques de rationalité, d'efficacité et d'économie discutés plus haut. Elle l'est aussi au regard de la morale commune qui tient que toutes les vies se valent. Si pour une armée, un des objectifs de la guerre est d'obtenir la victoire en causant globalement le moins de pertes possibles dans ses rangs, chez l'adversaire et parmi les populations civiles, la théorie du zéro mort qui épargne des vies est conforme à cette préoccupation. Le bât blesse quand la théorie du zéro mort conduit à retenir des procédures ou des tactiques qui accroissent inconsidérément le niveau global des pertes chez l'ennemi ou parmi les civils pour un même résultat opérationnel escompté. Dans les interventions extérieures actuelles, le déséquilibre des forces en présence limite en théorie le degré des frappes nécessaires pour circonvenir un adversaire. Globalement le niveau de perte chez l'ennemi – à l'exception de la guerre du Golfe et de la guerre en Irak – a d'ailleurs été limité dans les derniers conflits livrés par l'Occident¹⁰. En revanche, la problématique des dégâts collatéraux que peuvent occasionner les actions militaires reste particulièrement épineuse. La planification et la justesse des tirs sont des questions cruciales. Elles sont regardées avec une particulière attention tant au niveau politique qu'à celui des états-majors. La théorie du zéro mort qui vise à épargner la vie de ses propres combattants n'est donc pas contradictoire avec l'objectif de limiter les victimes civiles et les pertes militaires de l'adversaire.

¹⁰ Depuis la fin de la guerre froide les conflits sont d'ailleurs de moins en moins meurtriers. Même si cette mathématique macabre est à prendre avec des précautions méthodologiques (tous les conflits ne sont pas comparables), les statistiques établies par le Human Security Center montrent qu'une guerre faisait en 1950 en moyenne 38 000 morts contre 600 en 2002. *Rapport guerre et paix au XXI^{ème} siècle* 2005 op cité.

Au reste, la supériorité que nous procurent nos armes ne nous donne aucune garantie de succès absolu pour le présent ni a fortiori pour le futur - les milliers de morts et de blessés américains en Irak en témoignent¹¹. La guerre technologique nous réserve d'ailleurs bien des surprises et des déconvenues. A un horizon rapproché, avec la diffusion des équipements et des techniques, elle se retournera inévitablement un jour contre nous. Les armes de haute technologie nous procurent cependant aujourd'hui un avantage comparatif dont on ne peut pas se passer. Dans les interventions de maintien de la paix, elles permettent de s'assurer la maîtrise du théâtre d'opérations et de dégager les conditions indispensables aux engagements rapprochés. On le voit en Libye avec l'entrée en lice en juin 2011 des hélicoptères de combat censés poursuivre la mission des avions de chasse. Elles n'évitent généralement pas des engagements au sol qu'elles protègent ou qu'elles préparent. Elles sont d'ailleurs inopérantes pour la gestion des crises de basse intensité, les plus nombreuses, qui requièrent avant tout des projections de forces terrestres auto protégées et mobiles.

Les conflits actuels menés au nom des droits de l'homme et de la paix déplacent les notions traditionnelles de responsabilité et de risque liées à l'usage de la force ; il en découle plus une réorientation des priorités morales et politiques qu'un changement de valeurs ; pour autant ces conflits n'éliminent pas complètement d'autres considérations éthiques et politiques ordinaires qui leurs sont *a priori* extérieures. Ne serait-ce que parce que si l'action militaire justifie des procédés et des mesures d'exception, elle se conçoit de moins en moins comme un état d'exception. Cette évolution est la conséquence des prescriptions morales puis juridiques d'un droit de l'humanité progressivement édictées par la communauté internationale, prescriptions qui en principe s'appliquent à tous. Ces prescriptions autrefois étrangères s'attachent désormais aux conceptions modernes de l'action militaire qui cherchent à éviter au maximum de provoquer dans les interventions armées des solutions de continuité dans le temps et dans l'espace. Dès lors qu'il n'y a plus de séparation nette entre temps de paix et temps de guerre et que tous les théâtres d'opérations sont interconnectables, on peut envisager des domaines de prohibition ou de dérogation mais pas globalement des états d'exception perçus comme politiquement, économiquement et juridiquement non viables. Enfin, la nature des engagements militaires au service du droit et de la paix conduit par cohérence à ne pas mettre trop longtemps ou trop souvent entre parenthèses les règles ordinaires de bon fonctionnement des sociétés que ce type d'opérations est censé rétablir et consolider. C'est ainsi que ressurgit, mais sous un autre angle, dans la problématique de l'action militaire la notion de précaution désormais consacrée dans notre droit public (depuis le 28 février 2005, son principe figure même dans notre Constitution). La précaution emporte une prescription de prudence si générale et diffuse face à la potentialité des risques qu'elle fait cependant mauvais ménage avec les théories de l'urgence et de l'action qu'on trouve combinées dans les préceptes qui dominent l'usage de la force. Concrètement au plan quantitatif, les finalités du principe de précaution et du principe d'économie de l'action se rejoignent puisqu'ils incitent tous deux dans des registres différents à l'optimisation des moyens et à la limitation des dommages. En revanche, la notion d'économie n'inclut pas spontanément des objectifs qualitatifs non mesurables ou non mesurés (importance historique du pont de Mostar, pollution du Danube, effet à terme sur la santé des soldats des matériaux utilisés dans la fabrication de certaines munitions...). Surtout, en termes d'efficacité, les notions

¹¹ Plus de 4 000 morts et près de 35 000 blessés américains depuis 2003.

d'action et de précaution sont généralement antinomiques. Leurs philosophies se contrecarrent et les comportements qu'elles inspirent se contrarient. Pour dénouer ces contradictions, il faut tenir le principe de précaution, non pas comme un principe éthique, politique et juridique supérieur aux principes de rationalité, d'efficacité et d'économie qui guident l'action militaire mais comme un principe antérieur et collatéral à l'action qui contraint l'usage de la force, infléchit préalablement ses fins mais ne commande pas la conduite de l'action. Cela signifie qu'avant d'employer la force, il faut veiller à définir préalablement un champ de précautions à respecter. La conception de la mission et le choix des moyens qui lui sont affectés intègrent dans la phase de préparation des limitations qui doivent être prises en compte dans la planification stratégique et tactique. Il s'agit ainsi d'encadrer l'action sans pour autant soumettre toute son exécution à la logique de précaution. Le chef militaire doit retrouver sur le terrain une latitude de manœuvre. Face au politique, avant de ne rien entreprendre, il doit conserver la faculté de dire : « sous ces conditions, la mission est vouée à l'échec ». Ce faisant, le pouvoir politique se voit dans l'obligation d'assigner des objectifs précis à l'action militaire et de les assumer. La répartition des responsabilités entre le politique et le militaire sera d'autant mieux assurée. Le principe de précaution implique donc dans la prise de décision une nette clarification des responsabilités entre le politique et le militaire. Aux politiques de fixer les limites. Aux militaires dans ce cadre d'être efficaces. Or, les plans de responsabilité entre politique et militaire ne sont pas dans la réalité si nettement découpés. En particulier dans notre République. Les zones d'ombre qui subsistent trop souvent dans la décision d'employer la force permettent au pouvoir politique de se défaire de certaines responsabilités sur les militaires et aux militaires de s'en exonérer par ce motif. Ainsi il est probable que le bilan de l'intervention en Libye, quand il sera tiré, fera ressortir bien des tiraillements entre les Etats-majors et le pouvoir politique qui sont dissimulés aujourd'hui.

Faut-il le rappeler, aucun engagement militaire, même le plus modeste, ne devrait faire l'économie de la détermination préalable de ses buts politiques. L'envoi de la troupe comme palliatif à l'absence de plan politique ou comme alternative à une inaction politiquement intenable, quoique cynique, peut constituer une attitude compréhensible. Un déploiement militaire peut avoir en soi une vertu symbolique, même à un faible degré. Il marque toujours une détermination, un début de raidissement utile au jeu de la politique extérieure. Cependant, l'expérience enseigne que le choix de l'intervention militaire n'est jamais sans risque. Le recours à la force supporte mal politiquement qu'on le dénature.

On peut le dire autrement en faisant observer le nombre de conflits qui, depuis 1990, ont été redoublés. L'Irak a été envahi deux fois en 1991 et 2003, le conflit en Bosnie de 1993 à 1995 s'est répété au Kosovo en 1999, les bombardements sur l'Afghanistan en 1998 furent une sporadique introduction à la guerre contre les Talibans de 2001, les crises africaines du Congo à la Côte d'Ivoire sont une succession de rebonds. Le refus d'assumer au départ pleinement la réalité politique et militaire d'une crise, entraîne ce paradoxe qu'on fait la guerre plusieurs fois. Une première fois comme un tir à blanc et une seconde fois à balles réelles. Une explication tient dans la volonté de modérer l'usage de la « violence légitime » au maximum au risque de la priver d'efficacité. Une autre explication découle d'une conception, qui envisage souvent l'intervention militaire comme une échappatoire à la guerre. Tous les engagements de force au cours des vingt dernières années sont présentés

comme cherchant à faire obstacle à la guerre. Or, pour faire la guerre à la guerre, s'interposer, désarmer, pacifier, il faut accepter au minimum, toute chose étant proportionnée, de faire la guerre. La philosophie des opérations, même musclées, de maintien et de rétablissement de la paix s'est construite à rebours de cette conception. Tout d'abord, par affichage idéologique : la paix promise à l'humanité ne pouvait avancer sous les oripeaux guerriers du passé. Ensuite, au nom d'une approche qui théorise l'emploi restreint de la force. Car selon cette conception la force ne peut seule rien produire, ne doit en soi rien produire et risque de compromettre ce que l'on croit pouvoir produire par des voies strictement économiques et diplomatiques. Ce qui est critiquable dans cette conception, ce n'est pas que la modération inspire l'action militaire – à condition qu'elle ne la rende pas totalement inefficace – c'est l'idée sous jacente que la modération de l'action militaire serait en soi un gage de légitimité politique, ce qui est évidemment un leurre.

Conclusion

L'action militaire, *a fortiori* dans les conflits humanitaires (Somalie, Kosovo, Darfour, Libye...), est de nos jours à la fois fortement contrainte et puissamment dissipée. Elle subit d'abord les effets d'un affaïssement global du sens de l'action dans l'histoire qui la prive du même coup de grande portée. Elle supporte ensuite un discrédit idéologique et moral sur lequel renchérit le principe de précaution. Le sens de l'action militaire est désormais identifié à la réalisation d'un sens politique aussi affirmé dans son principe que mal dégagé concrètement notamment dans la plupart des opérations extérieures en cours. L'action militaire est maintenant plus souvent conçue comme un préalable à des interventions politiques que comme un aboutissement d'une politique : son sens est réduit, ses intentions circonscrites et ses objectifs nettement circonstanciés. Pour indiquer que le militaire ne peut plus prétendre agir directement sur la politique ni s'ériger en conscience morale, pour désigner dans ce contexte les limites mais aussi la concentration nécessaire de l'action, on pourrait parler d'*action militaire restreinte*. Encore faut-il être clair, cette restriction qui porte sur les préalables ne doit pas entamer l'efficacité de la force. Au présupposé que l'action militaire est désormais dépourvue de sens pour elle-même, s'ajoute le sentiment que le sens de l'action militaire devient difficilement repérable à cause de la complexité des moyens mis en œuvre et de la variété des enjeux. On constate tout à la fois un manque de lisibilité et un manque d'enthousiasme ¹²: « Pour vaincre, même dans le monde civilisé, il faut des qualités et des défauts de trappeurs et de chercheur de piste... Il faut, pour être victorieux, créer l'illusion d'une utilité grandie (...) Or, on n'aboutit à cet effet d'optique morale que par les applications spéciales de la volonté (...) L'humanité n'est pas Platon. La conscience du bien ne lui suffit pas. Il faut du mélodrame, de la fanfare, des coups de clairon et du panorama ! »¹³ Les Européens ont raison de se méfier des coups de clairon car « nulle part la bonne ou la mauvaise fortune n'a pour l'homme de conséquences plus fatales que sur un champ de bataille. »¹⁴ Mais il est quand même difficile de demander

¹² Bachelet JR, « l'action militaire sens et contresens, *Inflexions* N° 1, Paris, 2005

Castillo M, « la mutation du sens de l'action militaire », *L'action militaire a-t-elle un sens aujourd'hui*, *Inflexions* N° 1, Paris, février 2005

¹³ Goldberg M, *La morale des lignes, « la ligne de la victoire »*, Messein, Paris, 1908

¹⁴ Arendt H, *Du mensonge à la violence* (traduction de *Crises of the Republic*), *Sur la Violence*, Calmann-Levy, coll pocket, Paris, 2003 p 107

à des soldats de se battre pour la paix, la justice et la démocratie sans un peu déployer l'oriflamme. Privée de sens même symbolique, l'action militaire est artificiellement détachée par les Européens de la notion de guerre qui supposerait des ennemis, des intérêts à défendre ou à faire valoir. C'est une vue de l'esprit à deux titres. D'abord le recours à la force, même pour s'interposer, ne place jamais en position de neutralité, même comme arbitre on participe à une guerre. Une intervention, même « limitée », comme l'opération en Libye, dans un contexte régional fortement évolutif peut toujours dégénérer. Ensuite, ce n'est pas parce que personne ne la souhaite que la guerre est impossible¹⁵ car l'accord pour l'éviter reste fondé sur sa possibilité toujours présente dans un monde qui n'est abonné ni au désarmement ni à la paix. Les conflits contemporains au service des droits de l'homme et du maintien de la paix déplacent les lignes de front politiques et morales de la guerre et, sans réarmement conceptuel, cette ligne risque dans l'avenir d'être bien mal défendue.

Louis Gautier est conseiller maître à la Cour des comptes et professeur de Science politique à l'Université Jean Moulin Lyon 3. Il a été directeur adjoint du cabinet de Pierre Joxe ministre de la défense (1990-1993) et conseiller pour la défense de Lionel Jospin, Premier ministre (1997-2002). Il est notamment l'auteur de « Mitterrand et son armée » publié par Grasset en 1999 et de « Face à la guerre » aux éditions de la Table Ronde en 2006. Son dernier ouvrage « La défense de la France après la guerre froide » est paru aux PUF en 2009

¹⁵ Schelling, *The Strategy of conflict*, New York, Galaxy Book, 1963
Schelling T, « War without pain and other models », *World Politics*, 15 avril 1963